

CONSEIL MUNICIPAL de PLEUDIHEN SUR RANCE

L'an deux mille dix-sept, le 29 JUIN, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal se sont réunis dans la Salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur David BOIXIERE, Maire de la commune.

Etaient présents : Mr PANGAULT Bertrand, Mme MEHEUST Véronique, Mr HULAUD Jean-François, Mme BONNETE Geneviève, Mr JUIN Didier, Mme PRIE Nathalie, Mr CHOUIN Pierre, Mr ROBIN Patrice, Mme DUFEIL Jeanine, Mme VAN DIEN Françoise, Mme TARDIF Tiphaine, Mme BAUDRY Ghislaine, Mr GABILLARD Sébastien, Mr CHOANIER Bernard, Mme VEAUDELET Christelle, Mme DEHLINGER Véronique, Mme MAUTAENT Brigitte, Mme GUILLERME Françoise, Mme BELLANGER Gilberte.

Etaient absentes ou excusées : Mme MALABEUX Isabelle (excusée), Mr TERRIERE Jacques (pouvoir à Mme MAUTAENT Brigitte), Mr VASPART Michel (pouvoir à Mr BOIXIERE David).

COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Christelle VEAUDELET comme secrétaire de séance.

Les Membres étant en nombre pour délibérer, la séance est déclarée ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 11 MAI 2017, est adopté à l'unanimité des membres.

Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour du Conseil :

- Une demande des habitants des Bas-Champs, la Coquenais déposée par Mme BELLANGER

Les Membres donnent leur avis favorable à l'unanimité.

INTERVENTION DE ENEDIS SUR LES COMPTEURS LINKY

Deux représentants d'Enedis sont intervenus pour parler du déploiement des nouveaux compteurs communicants Linky.

Jackie Venturoli et Bruno Méanard, Interlocuteurs privilégiés des communes, ont d'abord rappelé le contexte réglementaire dans lequel se fait le déploiement :

« Linky est venue d'une directive européenne, confirmée par le Droit français, qui doit permettre à 90% des clients de bénéficier des avantages d'un compteur communicant ».

Le premier de ces avantages, c'est l'accès facilité à sa consommation, via un espace personnel et sécurité. Et la sécurité justement, il en a été question.

« Linky est équipé d'un système de détection des surtensions. En cas de surtension, il protège l'installation intérieure du client évitant ainsi les dégâts sur les appareils électriques. C'est un avantage non négligeable ! ».

Autres avantages, la rapidité de certaines interventions qui peuvent se faire à distance (les mises en service ou encore les changements de puissance), avec un coût moindre pour le client ; ou encore les diagnostics facilités en cas de tempête. Et côté transition énergétique, Linky est un outil

non négligeable, allié du développement des énergies renouvelable, des véhicules électriques et de l'auto consommation. Les représentants d'Enedis ont tenu à rappeler quelques points, pour les clients de la commune :

« La pose de Linky est gratuite et réalisée par l'entreprise Constel pour la commune de Pleudihen sur rance. Linky ne change rien à votre contrat avec votre fournisseur d'électricité ».

Sur Pleudihen, 1300 compteurs ont été changés, il reste environ 400 à poser (dus aux absences des propriétaires ou problèmes techniques pour l'installation).

TRAVAUX

Monsieur Jean-François HULAUD, Adjoint aux travaux, présente les trois devis reçus, suivant le même descriptif, concernant la réfection de la toiture du pigeonnier situé dans la cour de la cantine.

Désignation des travaux	Cancia Pleudihen/R	LeJop Guipry	Benâtre La Vicomté/R
Travaux de couverture en ardoises	3 468,32 €	2 352,00 €	3 039,26 €
Réfection des sablières HT			
TTC	4 161,98 €	2 822,40 €	3 647,11 €

Entendu l'exposé ci-dessus,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

RETIENT A L'UNANIMITE des membres présents,

le devis moins disant de l'entreprise LEJOP de GUIPRY (entreprise qui avait été retenue pour la couverture du restaurant scolaire) pour un montant de :

H.T : 2 352,00 € T T C : 2 822,40 €

VOIRIE

Monsieur Jean-François HULAUD, présente les travaux qui seraient à réaliser dans le cadre du marché voirie 2017 :

- Rue des Grèves, 2 100 m² de voirie avec réfection des trottoirs, création d'une piste cyclable de 350 m et 320 m² de parking....
- Impasse des fagots à la Coquenais, la ruelle est déformée, 250 m² de bitume à prévoir.
- Placis des pinsons, rue des rossignols, une placette de 200 m² est envisagée...

**Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des Membres présents
Considérant l'inscription d'un programme voirie au Budget Primitif 2017
Vu les propositions de la commission des travaux**

- **VALIDE la proposition de la VOIRIE 2017 présentée ci-dessus,
Et DECIDE de lancer le dossier d'appels d'offres sous forme de procédure adaptée**
- **AUTORISE M. le Maire ou M. PANGAULT, 1^{er} adjoint à signer tous documents
se rapportant à ce marché**

FINANCES

EPIC 2017 – MODALITES D'ATTRIBUTION

Monsieur le Maire précise que l'année dernière, la commune avait reçu la somme de 63 827 €.

Il rappelle les trois modes de répartition possible pour 2017 du fait de la création de Dinan Agglomération avec 65 communes et la somme de 2 893 985 € à répartir :

- 1) La répartition dite de « droit commun »
- 2) Une répartition à « la majorité des deux tiers du conseil »
- 3) Une répartition « dérogatoire libre »

La modalité d'attribution n'a pas été soumise au vote du conseil communautaire du fait que certains Elus souhaitent un mode de répartition différent.....

AFFAIRES GENERALES

CONVENTION TRANSPORT SCOLAIRE AVEC LE DEPARTEMENT

Monsieur le Maire explique aux Membres que le Département des Côtes d'Armor a confié à notre commune l'organisation des transports pour les élèves domiciliés et scolarisés dans les écoles de Pleudihen-sur-Rance.

Mr le Maire demande de reporter la validation de cette convention lors d'un prochain conseil afin d'étudier au mieux les conditions et les modalités émises dans cette convention.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des Membres présents,
AUTORISE le report de ce point relatif à la Convention Transport Scolaire avec le
département.**

AVIS sur l'enquête publique concernant les travaux en cours d'eau du contrat territorial eau et milieux aquatiques sur le bassin versant Rance Aval-Faluns-Guinefort

Enquête publique de Dinan Agglomération

Enquête ouverte au titre du code de l'environnement sur la demande d'autorisation unique IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux et Activités) présentée par Dinan-Agglomération concernant les travaux portant sur la restauration hydro-morphologique des cours d'eau, la restauration et l'entretien des zones humides et de la ripisylve* et prévus au Contrat Territorial Eau et Milieux Aquatiques (CTEMA) sur le bassin versant Rance Aval – Faluns – Guinefort

Ces travaux sont prévus sur les communes de Les-Champs-Géraux, Le Quiou, **Pleudihen-sur-Rance**, Plouer-sur-Rance, Saint-André-des-Eaux, Saint-Helen, Saint-Samson-sur-Rance et Trefumel

Les cours d'eau concernés sont : le Brice, le Coetquen, le Coutances, le Guinefort et le Hac Donc pour notre commune, le Coetquen depuis sa source à l'étang de la Chesnaie, jusqu'à sa jonction avec la Rance, en passant au Val Hervelin, au Rouchiviers, au bas de l'Hôpital et au Pont-Pée

Ces travaux sont soumis à autorisation en application du code de l'environnement avec dossier d'enquête qui a été déposé en mairie de Les-Champs-Géraux (siège d'enquête) et des mairies, des 7 autres communes du lundi 15 mai 2017 au vendredi 16 juin 2017 inclus.

Le programme des travaux prévoit

- la remise du cours d'eau dans son lit naturel
- la suppression d'ouvrage empêchant l'écoulement naturel des eaux. Mais pour l'ouvrage du Val Hervelin, la solution technique n'est pas encore retenue et est en cours d'étude.
- des rampes d'enrochement pour le franchissement (tels que celle réalisée au Pont-Pée)
- l'entretien et la restauration de la ripisylve
- la protection des berges
- la lutte contre les plantes invasives

Ces travaux

- s'élèvent à 131 095 €
- doivent être réalisées sur 2 exercices
- sont financés à 60% par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, à 20% par le Conseil régional Bretagne et à 20 % par Dinan-Agglomération

Les observations des personnes intéressées étaient recueillies soit sur registre en mairie, soit par courrier soit directement auprès du commissaire enquêteur, Mr Gérard BESRET, lors de ses permanences

Aucune observation n'a été notée sur le registre mis à disposition

* La **ripisylve ou forêt riveraine, rivulaire** est l'ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau, d'une rivière ou d'un fleuve, la notion de rive désignant le bord du lit mineur (ou encore lit ordinaire, hors crues) du cours d'eau non submergée à l'étiage.

La notion de ripisylve désigne généralement des formations boisées linéaires étalées le long de petits cours d'eau sur une largeur de quelques mètres à quelques dizaines de mètres

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des Membres présents

DONNE UN AVIS FAVORABLE SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE IOTA.

NIVEAUX en RANCE

Monsieur le Maire confirme que la démarche engagée autour du projet de rehausse des niveaux en Rance se poursuit et évolue.

Le 14 mars dernier une première campagne d'observations et de mesures sur la base d'un niveau maîtrisé à 12,20 m (12,23 m enregistré au marégraphe de Saint Suliac) a été conduite. Cette opération avait pour objectif d'établir collectivement un point de référence en différents sites des bords de Rance, et, par projection de niveau, d'identifier les impacts potentiels à prendre en compte pour un niveau extrême à 12,60 m (12,30 +30 cm).

Le Comité de pilotage a conduit le **26 juin une nouvelle campagne d'observations et de mesures à un niveau maîtrisé de 12,30 m** (avec une durée d'étalement d'1 heure). Ces conditions de réalisation ont permis aux acteurs concernés de mener les observations et analyses complémentaires (élus et techniciens des communes concernés par les infrastructures d'assainissement en vigilance accompagnés des exploitants de ces installations) tout en tenant compte des contraintes du site à cette période (dépollution du site de Beauchet en attente, période de nidification des oiseaux, ...).

Le poste de Mordreuc n'a pas été impacté.

TAPS

Monsieur le Maire évoque les TAP, il rappelle que l'Etat propose aux communes qui le souhaitent de mettre un terme à la semaine de quatre jours et demi d'école dès la prochaine rentrée.

A ce jour, nous ne savons pas si les communes, qui veulent poursuivre, seront financées par l'Etat pour l'année 2018.

Le Maire, rappelle qu'au départ les Elus de Pleudihen n'étaient pas très favorables à la mise en place des TAP, il poursuit en indiquant que dans notre commune, ils se sont déroulés dans de bonnes conditions avec des animations de qualité, avec des animateurs qui se sont engagés.

Nous souhaitons les maintenir pour la prochaine rentrée. Un bilan sera fait auprès des Enseignants et des Parents début 2018

DIVERS

Animation VILLE GER

Monsieur le Maire présente un projet communal d'animation pour cet été à la VILLE GER, en vue de créer de l'usage, du trafic sur ce secteur de la commune.

Il rappelle que lors de CAP JEUNES, il y a 20 ans, il y avait des animations à cet endroit et que nous avons à Pleudihen, avec La Ville-Ger, la seule plage naturelle de la Rance, appelée dans les années 1960 « La plage des Rennais » très fréquentée à l'époque.

Pour redynamiser ce site, nous avons envisagé, avec José ESCANEZ, un projet qui permettra de se le réapproprier. Après un nettoyage de 2 hectares de sable, ce cadre naturel accueillera des sports de plage cet été.

Le projet est que chaque vendredi, entre le 21 juillet et le 25 août, la plage de La Ville-Ger se transforme en terrain de sports de plage avec beach-soccer, sandball et beach-volley.

Les tournois, encadrés par José et Charles ESCANEZ entourés d'animateurs, seront ouverts aux adolescents et adultes, tandis que d'autres jeux comme le mölkky, la pétanque, l'ultimate, les circuits de billes, structures gonflables sont mis à disposition pour tous. Chacun peut venir avec ses propres jeux, pourquoi pas des cerfs-volants ou des raquettes de badminton, on vient en famille ou entre amis.

Toutes les activités sont gratuites

Un ou des camions de restauration rapide seront présents sur le site.

Chaque vendredi de 21 h à 22 h un Concert terminera la soirée.

Ce premier vendredi sera assuré par deux musiciens locaux, Fred le Pipo et Kiki de Cain .

Les dépenses prévues pour ces soirées sont de l'ordre de 2000 à 2500 €.

**Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des Membres présents**

**DONNE UN AVIS FAVORABLE SUR LE PRINCIPE DE CE PROJET
des « Vendredis Plage de la Ville Ger »**

DEMANDE DES HABITANTS DES BAS-CHAMPS et de LA COQUENAIS

- Problème des « déjections canines » sur la berge
Demande de panneaux indiquant :
 - o Chiens en laisse
 - o Ramassage des déjections

Monsieur le Maire indique qu'il faut rappeler aux Propriétaires de chiens qui se promènent sur la berge, qu'il faut respecter le cadre, l'hygiène, la sécurité, que les chiens doivent être tenus en laisse notamment sur le chemin littoral.

Ce n'est pas évident de poser des panneaux sur les chemins de randonnées, il faut communiquer, faire paraître des articles sur le Pleudihen Village.

CANDIDATURE DE LA COMMUNE POUR L'OBTENTION de la 4^{ème} FLEUR

Un très beau dossier sur le fleurissement de notre commune a été envoyé au Conseil National des Villes et Villages Fleuris à PARIS début Juin. Un exemplaire est remis à chaque conseiller

Monsieur le Maire remercie tous les photographes qui ont aidé par leurs photos à agrémenter ce dossier de candidature.

Le JURY du COMITE NATIONAL se déplace le 18 juillet prochain dans notre commune afin d'apprécier le travail effectué par Sébastien BOUCHER et son équipe pour juger les réalisations suivant la grille d'évaluation pour l'obtention de la 4^{ème} fleur.

RESTAURANT SCOLAIRE

La construction est hors d'eau et hors d'air, délais tenus.

ADEME

Monsieur David BOIXIERE rappelle aux Membres, que le projet T2E porté par la commune a été soumis à l'ADEME en réponse à l'appel à projets « sites pilotes pour la reconquête de la biodiversité » du programme des investissements d'avenir sur l'Economie vivante sur le Blé Noir de la Rance.

Malheureusement, le dossier n'a pas été retenu, cette décision est principalement motivée par un caractère innovant ciblé par l'appel à projet qui n'est pas suffisamment établi.

L'association qui porte le projet est ViVaTerr (Vie, Valeurs et Territoires).

Rappel des différentes manifestations à venir : La Pilotine en Rance, fête de l'école publique avec spectacle, feu d'artifice, présence d'un cirque.....

Fin de la séance : 22 h 35